

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUN 2014

CIMETIERE :

Mr le Maire donne la parole à Mr Bruno BOITEUX, qui était venu en tant que conseil pour le dossier cimetière et notamment la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon. Il rappelle qu'une fois la procédure terminée il faudra refaire un état des lieux de ces concessions. Il faut faire chiffrer la totalité et ensuite définir des tranches de travaux.
Afin de réattribuer un emplacement il faut retirer les monuments, les détruire, les corps devront être déposés dans l'ossuaire.

1^{ère} Etape : création d'un ossuaire avec une porte à cadenas.
Puis réaliser une tranche de 10 tombes

Il faut effectuer une consultation de 3 entreprises funéraires en donnant une date de réalisation et une zone dans le cimetière.

COLUMBARIUM :

Afin de redonner un peu de place, il serait nécessaire de retirer le jardin et faire une plate-forme, Mr Boiteux nous présente les croquis qu'il a réalisés. Le Conseil Municipal est favorable à ces transformations, qui doivent être chiffrées.

Mr Boiteux conclut qu'il est nécessaire pour une bonne tenue du cimetière de faire réaliser un plan par un géomètre, le coût du devis établi par le Cabinet Vannier est de 1260 € TTC, d'établir des fiches par concession indiquant les noms, adresses, la date, la profondeur etc... Pour les travaux à réaliser il faut que les tous ayants-droits signent afin que la mairie puisse donner l'autorisation

CHEMIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mr le Président de l'Association Foncière de Matougues concernant une demande de participation aux travaux de renforcement du chemin dit de la « Grosse Haie » parallèle à la RD3. Mr le Président de l'Association Foncière indique que ces travaux permettraient de faire circuler les matériels agricoles, dits hors gabarit, qui posent des problèmes en terme de législation, de favoriser la circulation des camions lors de la récolte de betteraves et ainsi d'améliorer la sécurité routière. Mr le Maire propose au Conseil Municipal de participer à hauteur de 3000 € du montant des travaux.

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à voter à bulletin secret :

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

12 voix Oui et 1 bulletin blanc

Le Conseil Municipal décide de :

- Participer à hauteur de 3000 € du montant des travaux de renforcement du chemin dit de la « Grosse Haie »,
- Donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

SYMEB :

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant représentant la commune au sein du comité syndical du SYMEB,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Election des délégués titulaires :

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

Monsieur Bruno CAPT

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

Madame Catherine SONGY

COMMISSION P.L.U. :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-22, Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal, Considérant l'utilité de former une commission pour le suivi du projet de Plan Local d'Urbanisme, Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

13 voix Pour

DECIDE :

- de former une commission « P.L.U. »,
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres,
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Monsieur Pierre-Marie GILLE,
Monsieur Bruno ADNET,
Monsieur Gilbert PERNET,
Monsieur Benoît JACQUINET,
Monsieur Eric ROBIN,
Monsieur Pascal SONGY, Président de l'Association Foncière.

Une réunion a eu lieu le 26 juin avec Mr Hermant du cabinet Environnement Conseil pour dépouiller les avis déjà recueillis, le projet de PLU doit être conforme à la loi ALUR et doit faire l'objet de modifications.

DEVIS MR DANNEQUIN :

Mr le Maire indique que la commission voirie a effectué un état des lieux des travaux d'entretien à réaliser dans les rues du village. A cet effet des devis ont été demandés à l'Entreprise Dannequin de Juvigny.

1. Renforcement des grilles avaloir pluvial suite à affaissement rue de l'Eglise, rue du Moulin, rue des Champs Chevaliers
pour un montant de 4380.00 € TTC,
2. Réfection de caniveau et de grille rue de Haut
pour un montant de 1440.00 € TTC,
3. Réfection des nids de poule chemin de St Pierre, de Champigneul et rue de la Dime
pour un montant de 2793.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Réaliser** ces travaux d'entretien pour un montant total de **8613.00 € TTC,**
- **Donner tous pouvoirs** à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables.

TRAVAIL D'INTERET GENERAL :

Mr le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre transmise par Mme la Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation concernant le travail d'intérêt général. La commune peut s'engager dans cette expérience, la seule contrainte étant de proposer un encadrement technique minimum. Il peut s'agir de travaux de nettoyage, d'entretien d'espaces verts, d'archivage...

Le conseil municipal est d'accord sur le principe par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

HONORARIAT :

Le conseil municipal a décidé, en accord avec les intéressés, de remettre l'honorariat à Mr Michel LE PORTIER et à Mme Nicole SONGY, qui ont œuvré pour la commune respectivement pendant 31 ans et 19 ans.

Cette distinction leur sera remise lors d'une cérémonie qui aura lieu le 25 octobre 2014.

A cet effet, et seulement pour l'occasion une commission a été créée, les membres sont les suivants :

Pierre-Marie GILLE, Thierry GAUTHIER-GENSOUL, Marie-Pierre RAUX, Bruno CAPT, Josiane RAOBELINAHARIZOA.

RECENSEMENT 2015 :

Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. Melle Graziella ARBUSTI a été nommée coordonnateur et agent recenseur pour effectuer la collecte des informations.

DECISION MODIFICATIVE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget Principal de l'exercice 2014.

COMPTE DEPENSES :

Chapitre : 21

Article : 2111

Opération n° 19 : réserves foncières

Montant : 395 000.00 €

COMPTE RECETTES :

Chapitre : 001

Article : 001

Opération : Opération non affecté

Montant : 395 000.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

GFA LE MATOU/COMMUNE DE MATOUGUES :

La Commune de Matougues fait l'objet d'une procédure au Tribunal Administratif pour l'objet suivant :

Le GFA LE MATOU, propriétaire d'une parcelle de terre cadastrée ZL n° 11 de 5ha 83a 20ca, classée au POS en zone NAH, a signé un compromis de vente le 22/02/2012 pour cette parcelle.

La Commune a fait valoir son droit de préemption afin de lui permettre de maîtriser son développement et a demandé au service des domaines de fixer la valeur vénale du bien.

Le GFA LE MATOU n'étant pas d'accord sur le prix d'acquisition proposé par la commune, le juge des expropriations a été saisi afin de fixer le prix du bien préempté.

Le GFA LE MATOU maintient que le juge de l'expropriation n'a pas été saisi par la commune et a saisi le tribunal administratif pour annuler la décision de la commune faisant valoir son droit de préemption indiquant que celui-ci n'était pas motivé.

Par jugement du 4 mars 2014 le tribunal de Châlons en Champagne a rejeté la requête du GFA LE MATOU qui a déposé une requête devant la cour administrative d'appel de Nancy le 23/04/2014.

Pour la défendre dans cette affaire la commune de Matougues a demandé le conseil d'un avocat.

La Commune de Matougues est assurée à la Caisse Mutuelle Marnaise d'Assurances à Châlons-en-Champagne et dans le cadre de sa protection juridique a sollicité ses services pour une prise en charge des frais d'avocats.

JVS BOX :

La société JVS propose de remplacer la JVS BOX actuelle par une nouvelle « Evolution » pour un surcoût de 234 € TTC par an. Cette nouvelle JVS BOX est plus performante (mémoire, processeur et wifi), et permet entre autre la sauvegarde automatique des données, la dématérialisation, la gestion électronique des documents, et la création d'un site internet. Un rendez-vous est pris avec le commercial de JVS afin de faire le point.

CHEMIN DE JUVIGNY :

Mr le Maire indique que la Communauté d'Agglomération de Châlons a en charge l'entretien du chemin de Matougues à Juvigny, voirie intercommunale, ainsi que les bas côtés.

RUE DE HAUT :

Le conseil municipal décide de poser un panneau avec les horaires de passage rue de Haut, afin d'éviter tout risque d'accident à la sortie des écoles.

RD3 :

Mr le Maire indique que la consultation pour les aménagements des VRD et des passages piétons sur la RD3 est close le 30 juin 2014 à 12h00, la commission d'ouverture des plis se réunira à 17h00 pour dépouiller les offres.